

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

*En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020
prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je, soussigné(e)

Mme/M. :

Né(e) le : À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise " *tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, qui n'est pas interdit et organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1^{er} du décret* " :

déplacement exceptionnel afin de me rendre à la manifestation autorisée par la Préfecture¹ qui se déroulera :

le : à partir de (heure) :

à : (lieu/parcours de la manifestation ou du rassemblement revendicatif) :

Fait à :

Le : à (heure) :

Signature :

¹ L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ne prévoyant pas cette exception à l'interdiction des déplacements lorsque la manifestation est autorisée, cette attestation vaut document justifiant exception à l'interdiction du déplacement.

Le décret prévoit effectivement que "Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions".